

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres*

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU 5 AVRIL 2023**

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE  
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR LA SOCIETE**

**sopra  steria**

**PRESENTEE PAR**



**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX  
CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA  
SOCIETE SOPRA STERIA GROUP**

**TERMES DE L'OFFRE :**

**PRIX DE L'OFFRE : 11,50 euros par action CS Group**

**DUREE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation**



Le présent communiqué a été établi par Sopra Steria Group et diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

**AVIS IMPORTANT**

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'offre, les conditions des articles L.433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF seraient réunies, Sopra Steria Group a l'intention de demander à l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions CS Group (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions CS Group non présentées

à l'offre (à l'exception des actions de CS Group auto-détenues) seront transférées à Sopra Steria Group, moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix de l'offre, soit 11,50 euros par action CS Group, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société CS Group en date du 4 avril 2023, apposé le visa n°23-098 en date du 4 avril 2023 sur la note d'information (la « **Note d'Information** ») établie par Sopra Steria Group (l'« **Offre** »).

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Sopra Steria Group ont été déposées auprès de l'AMF le 4 avril 2023 et complètent la Note d'Information établie par Sopra Steria Group. Ces informations ainsi que la Note d'Information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**Sopra Steria Group**  
6, avenue Kleber  
75116 Paris

**Société Générale**  
GLBA/IBD/ECM/SEG  
75886 Paris Cedex 18

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

\*\*\*\*

*L'Offre est faite exclusivement en France. Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une partie d'une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières et il ne doit pas être considéré comme constituant une quelconque sollicitation d'une telle offre. Le présent communiqué ne peut pas être distribué dans des pays autres que la France, sous réserve de la publication du communiqué sur le site Internet de Sopra Steria Group, conformément à la réglementation applicable. La diffusion du présent communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions locales éventuellement applicables et les respecter. Sopra Steria Group décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par toute personne, de ces restrictions.*